

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 18 janvier 2013
(convocation du 7 janvier 2013)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h

M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50
Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Réseau communautaire de transports en commun
Délégation de service public
Ouverture des discussions relatives à la prolongation de la convention de
délégation de service public - Autorisation**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En sa qualité d'Autorité Organisatrice de transport public communautaire de voyageurs, la Communauté urbaine a confié l'exploitation du réseau tbc à la société Keolis Bordeaux dans le cadre d'un contrat de Délégation de service public.

Cette convention a été conclue pour une durée de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} mai 2009, celle-ci prend fin le 30 avril 2014.

Compte tenu de cette échéance, le Conseil de Communauté s'est prononcé sur le mode de gestion du service public qui sera mis en œuvre à compter du 1^{er} mai 2014.

Ainsi par une délibération en date du 13 juillet 2012, le Conseil de communauté a approuvé, en application de l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales le principe d'une délégation de service public comme mode de gestion du service public de transports urbains. Le contrat, qui prendra effet à compter du 1^{er} mai 2014, aura une durée de 5 (cinq) ou 8 (huit) ans.

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine a été autorisé à engager et à conduire à son terme la procédure de consultation telle que prévue aux articles L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il importe toutefois que la Communauté urbaine se réserve la possibilité de prolonger la convention de délégation de service public conclue avec la société KEOLIS Bordeaux notamment si la procédure de renouvellement de la délégation de service public devait s'avérer plus longue que prévue.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 28 novembre 2008 par laquelle le Conseil communautaire a adopté son contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service public des transports urbains et du transport des personnes à mobilité réduite avec la société Keolis.

VU la délibération n°2009/0239 du 10 avril 2009,

VU la délibération n°2009/0783 du 27 novembre 2009,

VU l'avenant n°1 approuvé par délibération du 19 février 2010,

VU l'avenant n°2 approuvé par délibération du 26 novembre 2010,

VU la délibération n°2011/0524 du 8 juillet 2011,

VU l'avenant n°3 approuvé par délibération du 14 octobre 2011,

VU la délibération n°2011/0875 du 16 décembre 2011,

VU l'avenant n°4 approuvé par délibération du 22 juin 2012,

VU la délibération n°2012/0502 du 13 juillet 2012 par laquelle le Président a été autorisé à engager et à conduire à son terme la procédure de consultation,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il est de bonne administration de prévoir d'ores et déjà la survenance éventuelle d'événements qui pourraient contrevenir à l'attribution de la future délégation de service public avant l'échéance du 1^{er} mai 2014, et donc dans cette perspective d'autoriser le Président à engager des négociations avec le titulaire pour définir les conditions d'une prorogation de l'actuel contrat.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à cet effet à engager et mener les discussions avec la société KEOLIS Bordeaux pour établir un projet d'avenant fixant les conditions et modalités juridiques, techniques et financières de prolongation du contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation du service public de transports urbains.

Article 2 : que le conseil de communauté se prononcera ultérieurement sur l'éventuelle prolongation du contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation du service public de transports urbains.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 JANVIER 2013**

PUBLIÉ LE : 28 JANVIER 2013

M. CHRISTOPHE DUPRAT